Image not found or type unknown

Contestation contre CVélo pour vélo mal accroché

Par **gerrard008**, le **11/05/2015** à **22:17**

Bonjour,

J'ai fait hier mon voyage à Clermont-Ferrand et j'ai pris un abonnement de 24h sur la station de CVélo (Clermont-Ferrand) de Jaude.

J'ai déposé mon vélo sur une autre station en le voyant afficher la durée et la distance parcourue que je me souviens encore par coeur. Aujourd'hui j'ai reçu un sms me disant que j'ai été débité de 51 euros pour une utilisation de 19h45min (temps de parcours obtenu après mon rappel).

La madame m'a expliqué que le vélo est mal accroché, et refuse de me fournir le compte-rendu (elle m'a laissé un message vocal ce midi pour me demander sur quelle station j'avais laissé mon vélo, raison pour laquelle je leur ai appelé). Selon elle, une personne de la société a dû chercher dans les stations à proximité pour retrouver mon vélo "pas du tout accroché".

Lorsque je lui demande si je pourrais contester ce débit, elle m'a simplement refusé. Peut-être j'aurais dû prendre une photo lorsque ce vélo affichait la distance et la durée (on avait pas la possibilité de prendre un justificatif de retour de vélo).

Quelles sont selon vous les recours possibles? J'habite actuellement à Saint-Etienne. Quelle est l'association des consommateurs que je dois contacter (Clermont-Ferrand ou Saint-Etienne)?

Merci par avance pour vos réponses, car chacune d'entre elles me seront très utiles.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés